

## LE SUJET COMPREND QUATRE PARTIES INDÉPENDANTES

Toutes les pages à rendre doivent être jointes à la copie y compris celles qui ne seront pas traitées.

PARTIES	PAGES à rendre	BAREME
Partie 1 : Initiation économique	2/6	5 points
Partie 2 : Connaissances des institutions publiques	3/6	5 points
Partie 3 : Vie de l'entreprise	4/6	5 points
Partie 4 : Droit du travail	5/6	5 points
<b>TOTAL</b>		20 points

Groupement académique " Est "	J	Session 2004	<b>SUJET</b>	Tirages
<b>CAP SECTEUR DE L'ALIMENTATION</b>		Code examen :		
Épreuve EP4 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Durée : 30 min	Coef. : 1	Page 1/6

## Partie 1 : Initiation économique

Anaïs désire mieux gérer son budget afin de faire des économies.

1. Cochez la nature de chaque revenu et de chaque dépense d'Anaïs répertoriés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses fixes	Dépenses variables	Dépenses d'équipement	Revenus du travail	Revenus sociaux	Revenus exceptionnels
Salaire						
Allocations familiales						
Prime de vacances						
Loyer						
Cigarettes						
Alimentation						
Taxe d'habitation						
Téléviseur						
Transport : essence						

2. Un budget est composé de dépenses fixes et de dépenses variables.  
Citez la catégorie des dépenses qu'Anaïs peut réduire afin de faire des économies :

## Partie 2 : Connaissances des institutions publiques

### Les divisions territoriales françaises

1. Complétez le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants :

*Régions, communes, départements.*

Le territoire français est divisé en 36 517 \_\_\_\_\_. On compte actuellement 100 \_\_\_\_\_ (96 en métropole et 4 D.O.M.), et 26 \_\_\_\_\_ : 22 en métropole et 4 en outre mer.

2. Donnez la signification du sigle D.O.M. :

3. Administration des collectivités territoriales : **Qui administre quoi ?**  
Reliez à l'aide de flèches les éléments correspondants:

- |   |                  |
|---|------------------|
| Le conseil général et le président du conseil général •   | • La commune     |
| Le maire et le conseil municipal •                        | • La région      |
| Le président du conseil régional et le conseil régional • | • Le département |

### Partie 3 : Vie de l'entreprise

1. Complétez le tableau ci-dessous à l'aide de la liste des partenaires internes et externes de l'entreprise.

Remarque : Les **partenaires de l'entreprise**, sont tous les interlocuteurs internes ou externes de l'entreprise (clients, fournisseurs, salariés ...) qui par leurs activités participent au fonctionnement de l'entreprise.

Liste des partenaires :

Compagnie d'assurance, Les salariés, Banque, Imprimerie, Etat, Inspecteur des impôts, La Poste, Les clients, Cabinet d'expert-comptable.

Tâche réalisée	Partenaire concerné
Réaliser la comptabilité de l'entreprise	
Prêter des fonds à l'entreprise	
Acheter les produits finis	
Acheminer le courrier	
Assurer le matériel contre l'incendie	
Travailler dans l'entreprise	
Contrôler les déclarations fiscales	
Verser des subventions	
Réaliser les brochures publicitaires de l'entreprise	

2. Citez un autre partenaire de l'entreprise :

## Partie 4 : Droit du travail

À l'aide du document 1 page 6/6, répondez aux questions ci-dessous :

1. Comment appelle-t-on la rupture du contrat de travail :

à l'initiative du salarié ?

à l'initiative de l'employeur ?

2. Citez les 3 mentions obligatoires qui doivent figurer sur le certificat de travail :

3. Quelles sont les mentions interdites ?

## DOCUMENT 1

### LE CERTIFICAT DE TRAVAIL

Aux termes de l'article L.22-16 du code du travail, l'employeur est tenu de délivrer un certificat de travail à l'expiration du contrat. Cette obligation s'applique aussi bien aux contrats à durée indéterminée qu'aux contrats à durée déterminée, et ce, quelle que soit la cause de la cessation du contrat de travail (licenciement, démission ou arrivée du terme).

Ce certificat de travail doit comporter un certain nombre de renseignements :

- la date d'entrée du salarié dans l'entreprise, c'est-à-dire le jour où le salarié a effectivement pris ses fonctions, ce qui inclut la période d'essai ;
- la date de sortie, c'est-à-dire celle où le préavis, qu'il soit effectué ou non prend fin ;
- la nature de l'emploi occupé, c'est-à-dire la qualification exacte des fonctions remplies par le salarié.

Il s'agit des mentions obligatoires, mais si les deux parties sont d'accord, d'autres mentions supplémentaires peuvent figurer sur le certificat de travail, comme par exemple la mention « libre de tout engagement » ou des formules élogieuses sur la qualité du travail du salarié.

Par contre, sont interdites toutes les mentions qui sont susceptibles de porter préjudice au salarié (même si elles sont véridiques) ou de préciser les raisons de la résiliation du contrat.

(Source : *l'Hôtellerie* 01/04/1999)